

-

SOLAES DEVELOPPEMENT

Société par actions au capital de 244 400 euros

Siège social : 36, rue des Etats Généraux – 78 000 Versailles

RCS de Versailles : 937 587 236

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Apport des actions SOLAES à la société SOLAES DEVELOPPEMENT.

Société par actions au capital de 284 010 euros

Siège social : 36, rue des Etats Généraux – 78 000 Versailles

RCS Versailles : 937 587 236

Verneuil Sur Seine, le 23 février 2025

Rapport du commissaire aux apports

Apport des actions SOLAES à la société SOLAES DEVELOPPEMENT.

Monsieur,

En exécution de la mission qui m'a été confié par décision des associés du 18 février 2025 concernant l'apports d'actions à la société SOLAES DEVELOPPEMENT des actions de la société SOLAES détenues par la société L&M, j'ai établi le présent rapport prévu par les articles L.225-147 du Code de Commerce.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission.

Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts sociales qui seront émises par la société bénéficiaire des apports.

A aucun moment je me suis trouvé dans un cas d'incompatibilité d'interdiction ou de déchéance prévu par la loi.

Je vous prie de prendre connaissance de mes constatations et conclusions présentées selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports
2. Diligences effectuées et appréciation de la valeur des apports
3. Conclusion

1. Présentation de l'opération et description des apports

1.1. Désignation des personnes concernées

1.1.1. Société et personne apporteuse

L&M

56 Rue Thiers 92100 Boulogne Billancourt

RCS de Nanterre 883 547 408

1.1.2. Sociétés dont les parts sociales sont apportées

SOLAES est une société par actions simplifiée. Son capital social s'élève à 435 512 euros,

Le siège social est situé : 36, Rue des Etats Généraux – 78 000 Versailles. La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles.

La société SOLAES est représentée par :

- Monsieur Michel Brosseau, président de la société.

L'objet social de cette société est l'activités d'expertises-comptables et le conseil aux entreprises.

1.1.3. Société bénéficiaire des apports : société SOLAES DEVELOPPEMENT

SOLAES DEVELOPPEMENT est une société par actions simplifiée. Son capital social s'élève à 244 400 euros.

Le capital après l'approbation de l'apports sera de 284 010 euros et sera entièrement libéré.

Le siège social est situé : 36, Rue des Etats Généraux – 78 000 Versailles. La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles.

La société SOLAES DEVELOPPEMENT est représentée par Monsieur Michel BROSSEAU, Président de la société.

- L'objet social de cette société est l'activités juridiques et comptables

1.2. Nature et description des apports

Le présent apport intervient dans le cadre d'une opération d'augmentation de capital.

Dans ce contexte et selon le contrat d'apport la société L&M apporte 16 459 actions qu'il détient dans la société SOLAES

La valorisation de ces apports a été arrêtée à la somme de 84 540 euros correspondant à un pourcentage du chiffre d'affaires annuel de 27 clients définie dans l'apport.

1.3. Liens capitalistiques et dirigeants communs entre les sociétés et personnes concernées

A la date de rédaction du présent apport, il n'existe aucun lien capitalistique ni de dirigeant commun entre la société apporteuse et la société bénéficiaire préalablement à l'apport.

1.4. Régime fiscal

L'apporteur et la Société bénéficiaire déclarent opter conjointement pour le régime spécial des plus-values prévu par l'article 210-B du Code général des impôts.

Les parties soussignées s'engagent à respecter les règles prévues à l'article 210-B du Code général des impôts et notamment l'ensemble des obligations déclaratives prévues par ce texte.

1.5. Conditions suspensives

Les apports et les modalités de rémunération ne deviendront définitifs qu'au jour :

- De leur vérification par le présent rapport ;
- De l'approbation dudit rapport par les associés concernés ;

1.6. Evaluation, description et rémunération de l'apport

1.6.1. Description et évaluation des apports

Il est apporté 16 459 actions SOLAES qui sont détenue par la société L&M, les actions sont évaluées à 84 540 € et qui correspond à un pourcentage du chiffre d'affaire annuel.

1.6.2. Rémunération des apports

Les apports sont consentis et acceptés moyennant l'attribution à :

- L&M : 3 961 actions nouvelles entièrement libérées, d'une valeur nominale de 10 euro chacune.

2. Diligences effectuées et appréciation de la valeur des apports

2.1. Diligences effectuées

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires à l'appréciation de la valeur des apports. Ces diligences ont été définies par références à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission pour :

- Vérifier la réalité des apports ;
- Contrôler la valeur proposée

L'objectif du présent rapport est de vous informer sur la nature des apports, les méthodes d'évaluation retenues et de mon appréciation, afin que vous disposiez d'éléments pour prendre votre décision.

Ces diligences m'ont conduit notamment à :

1. Prendre connaissance du contrat des apports ainsi que les méthodes d'évaluation retenue par les parties ;
2. M'entretenir avec les dirigeants de sociétés concernées par l'opération avec lequel j'ai examiné les modalités des apports ;
3. Examiner les statuts de la société SOLAES DEVELOPPEMENT,
4. Vérifier la propriété des actions apportées et l'absence de nantissement ;
5. Prendre connaissances, plus généralement, de tous documents juridiques et comptables de nature à être utiles à ma mission ;
6. Obtenir de Monsieur Michel Brosseau une lettre d'affirmation me confirmant que tous les documents utiles à ma mission m'ont été communiqués et qu'il n'avait connaissances d'aucun élément significatif susceptible de remettre en cause mon appréciation sur la valeur des apports ;
7. M'assurer, jusqu'à la date du présent rapport, de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

2.2. Limites de la mission

Ma mission s'inscrit parmi les autres interventions définies par la loi prévue par le cadre conceptuel de la doctrine professionnelle qui a pour objet l'appréciation d'une valeur par référence à des critères identifiés et au regard d'objectifs définis. En conséquence, elle ne relève pas d'une mission d'audit et d'examen limité. Elle n'implique pas non plus la validation du régime fiscal applicable à l'opération.

Elle ne saurait être assimilée à une mission de « vue diligence » effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. Mon rapport ne peut donc être utilisé dans ce contexte.

Cette mission, conformément aux dispositions légales, prend fin avec la remise de mon rapport ; il ne m'appartient pas d'assurer un suivi des événements postérieurs, survenus éventuellement entre la date de mon rapport et la date de décision des associés appelées à se prononcer sur l'opération.

2.3. Appréciation de la valeur des apports

J'ai pu examiner les contrats liés au portefeuille apportés.

La valeur des contrats est évaluée à un pourcentage d'un an de chiffre d'affaires soit 84 540 €

Cette valorisation de 84 540 euros me paraît ainsi raisonnable et je n'ai pas de remarque particulière sur la valeur retenue.

Conclusion

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je conclus que la valeur de l'apport décrit ci-dessus, dont le montant total s'élève à 84 540 euros, n'est pas surévalué.

Fait à Verneuil sur Seine, le 23/02/2025

Le Commissaire aux Apports

Frédéric Paulino

Membre de la compagnie de Versailles
Commissaire aux comptes